

CONVENTION DE PARTENARIAT

LA MOLEN-YOURTE

Entre :

La Compagnie du Chapitre asbl

domiciliée au : 8, Rue Mode Vliebergh
1020 Bruxelles

⇒ **Représentée par :** Leila Mellaoui, Présidente du Conseil d'administration.

ET :

Le service Jeunesse de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean

domicilié au : 20, Rue de Geneffe
1080 Bruxelles

(adresse courrier : 20, Rue du Comte de Flandre, 1080 Bruxelles)

⇒ **Représenté par :** Gloria Garcia Fernandez, Échevine de la Jeunesse.

Et :

L'Athénée Royal du Sippelberg

domicilié au : 2, Avenue du Sippelberg
1080 Bruxelles

⇒ Représenté par Hassan Oussari, Préfet de direction de l'Athénée du Sippelberg.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet et modalités de la convention :

- v Cette convention contient 3 pages, à signer toutes les trois.
- v Cette convention contient également en annexe la copie du contrat d'assurance de la compagnie du Chapitre ASBL concernant sa Responsabilité Civile afin de couvrir les dommages éventuels aux tiers.
- v
- v Cette convention contient également en annexe la copie du site d'implantation (site du Sippelberg) avec l'endroit mentionné pour l'installation de la yourte.
- v Ce projet appelé « La Molen-yourte » est **un des projets phare 2022 du service de la Jeunesse de la commune Molenbeek** afin d'offrir des activités culturelles à la jeunesse molenbeekoise sur le site de l'Athénée du Sippelberg et ce pour une durée de 3 mois minimum, éventuellement prolongeable.

- v Il est convenu d'un commun accord entre les trois parties qu'une yourte contemporaine de 31 m2 appartenant à la Compagnie du Chapitre s'installera le 28 mars 2022 pour une durée minimum de 3 mois, à savoir du 28 mars au 28 juin 2022 sur le site de l'Athénée du Sippleberg, afin de réaliser avec les élèves de l'Athénée des activités culturelles et artistiques.
- v Les activités culturelles et artistiques dans la yourte seront menées par le Service jeunesse de la commune de Molenbeek en collaboration avec des artistes-animateurs de la Compagnie du Chapitre.
- v Les horaires des activités se déroulant dans la Molen-yourte devront se calquer sur les horaires de l'Athénée du Sippelberg, à savoir : du lundi au vendredi de 9h à 18h15.
- v Les activités et l'agenda des activités dans la Molen-yourte seront organisés par le service Jeunesse en collaboration avec la Compagnie du Chapitre.
- v Une inauguration, avec une lecture publique d'extraits de textes de Fathia Saïdi « Echos de la mémoire sur les montagnes du Rif » aura lieu endéans les 3 mois.

Article 2 : Budget :

- v La yourte est prêtée à titre gracieux par la Compagnie du Chapitre au Service jeunesse de la commune de Molenbeek.
- v L'Athénée du Sippelberg s'engage à faire en sorte que de l'électricité puisse être puisée sur la borne électrique à proximité de la yourte afin que celle-ci ait un éclairage et du chauffage suffisant pour pouvoir mener les activités avec les jeunes.

Article 2 : Exécution de la convention :

- ⇒ Démarrage des cours le lundi 28 mars 2022 à partir de 9h.

Fait en triple exemplaire à Bruxelles le 20 mars 2022,

Pour l'ASBL LA COMPAGNIE DU CHAPITRE

Signature : (avec la mention lu et approuvé)

.....

Pour Le SERVICE JEUNESSE DE LA COMMUNE DE MOLENBEEK

Signature : (avec la mention lu et approuvé)

.....

Pour L'ATHENEE DU SIPPLEBERG

Signature : (avec la mention lu et approuvé)

..... ;